



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 25524

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les acides gras trans (AGT). Les acides gras trans résultent de l'hydrogénation des huiles pour les faire passer de l'état liquide à l'état solide. Ils augmentent le taux de LDL cholestérol et, selon plusieurs études récentes, seraient nocifs au-delà de 10 % pour 100 grammes de matières grasses. Les autorités fédérales américaines ont d'ailleurs décidé de rendre obligatoire la mention de la quantité d'acides gras trans sur les étiquettes de produits alimentaires, à partir de 2006. Aussi, elle l'interroge sur l'opportunité de rendre obligatoire en France la mention de la quantité d'acides gras trans sur les étiquettes de produits alimentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25524

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7411